

Siège :
Cavaillon

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 30 JUIN 2011

~
ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de
membres
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille onze et le trente juin, à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le seize juin deux mille onze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil - Mairie de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

N° 2011-06-
12

OBJET :

**Développement
: cession d'un
terrain en
limite de la
ZAC des Bords
de Durance**

Étaient présents :

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BATOUX Philippe —
Mme BASSANELLI Magali — M. BENSI Jean-Claude — M. BOREL Félix —
M. BOUCHET Edmond — M. BOUCHET Jean-Claude — M. COURTECUISSÉ
Patrick — M. DAUDET Gérard — Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie —
Mme GEYLER Véronique — Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD
Sylviane — M. LAZZARELLI Jean-François — M. LORELLO Patrice — M.
MOUNIER Christian — M. MOURIER Daniel — Mme PAUL Joëlle — M.
PEYRARD Jean-Pierre — M. RAYNE Georges — M. SANNER André — Mme
STOYANOV Annie — Mme SUEUR Mireille.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NECTOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme SERRE Josette ayant donné pouvoir à Mme PAUL Joëlle
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER
Christian

Secrétaire de séance :

Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie est élue secrétaire de séance.

-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu l'avis favorable de la Commission Développement en date du 1^{er} mars 2011,
 - Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 juin 2011,

A la limite sud de la ZAC des Bords de Durance, trois résidents de la commune de Cheval-Blanc (Mesdames LOUSABA et DEVARES-de-GOIS, Monsieur ONORATO et Monsieur HAYS) utilisent une voie privée communautaire pour accéder à leur propriété. Cette voie n'a pas fait l'objet d'aménagement par la CCPLD, l'utilité communautaire réside dans le besoin d'accès au mur antibruit érigé au pourtour sud-est de la ZAC.

Les propriétaires souhaitent acquérir en copropriété les deux parcelles AV 649 et 653 totalisant 267 m² au prix de 12.50 € HT le m², soit un total de 3 991.50 € TTC. Le prix négocié tient compte de la constitution d'une servitude de passage au bénéfice de la CCPLD.

Il est précisé que Monsieur ONORATO s'était porté acquéreur avant que le bilan de clôture de la ZAC ne soit approuvé, et avait donc déposé un acompte de 687.50 € auprès de CITADIS. Il sera tenu compte de cet élément lors de la cession.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
délibère, et
par 27 voix, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées section AV n° 649 et 653 d'une surface de 267 m² au prix de 3 991.50 € TTC, cession assortie d'une convention de passage au bénéfice de la CCPLD.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 1^{er} Juillet 2011

Le Président,



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

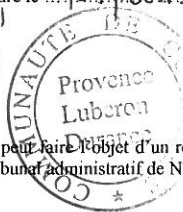
Jean-Claude BOUCHET

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5/07/2011 AR - 084-248400301-20110630-20110612 DE

De la publication le 5/07/2011

Fait à Cavaillon, le 5/07/2011



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.